



Une division d'Hydro-Québec

Le 23 décembre 2004

Avant-projet de réfection
1650, rue Champlain, bureau 201
Trois-Rivières, Québec
G9A 4S9Madame Anne-Lyne Boutin, Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec QC G1R 6A6

Objet: *Modification des installations de stockage des déchets radioactifs
et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2*
Rectificatifs aux mémoires

Madame,

Nous avons pris connaissance des mémoires déposés à votre Commission au cours de la deuxième partie des audiences publiques sur l'environnement. Nous souhaitons y apporter les rectificatifs les plus importants. Vous trouverez donc ci-jointes une copie papier et une version numérisée (PDF) du document *Rectificatifs*.

Par ailleurs, nous souhaiterions obtenir copie des deux paragraphes que votre Commission a retirés à la p. 13 du mémoire DM11.

Enfin, tel qu'il a été convenu avec la Commission, nous nous réservons le droit d'apporter des rectificatifs aux mémoires déposés sur le site du BAPE après le 23 décembre 2004. Ces rectificatifs, s'il y a lieu, seront transmis au cours de la semaine du 10 janvier 2005.

Nous vous remercions de considérer le document joint et nous vous prions d'agréer, Madame Boutin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel R. Rhéaume'.

Michel R. Rhéaume, FCNA
Porte-parole Hydro-Québec Production
Chef – Affaires réglementaires, environnementales
et consultations publiques

MRR/sn

p.j.

c.c. :	M. Aubray	HQ	C. Drouin	HQ
	H. Desnoyers	Nové	D. Forget	HQ
	S. Bouchard	HQ	C. Lacroix	HQ
	M. Désilets	HQ	M. Lupien	HQ

**Audiences publiques
sur le projet de modification des installations de
stockage des déchets radioactifs et de réfection
de la centrale nucléaire de Gentilly-2**

Le 23 décembre 2004

Rectificatifs

DM11

MÉMOIRE DE JACQUES DAGENAI

Énoncé de la p. 6 :

« La construction du nouveau réacteur, que l'on présente comme une réfection,... »

Rectificatif :

Hydro-Québec Production a comme projet de procéder à la réfection du réacteur de Gentilly-2 et non pas de construire un nouveau réacteur.

Énoncé de la p. 9 :

« ..., c'est tout le réacteur atomique qui sera retiré et remplacé par un nouveau, seule l'enveloppe de béton, ... ».

Rectificatif :

La cuve actuelle demeurera en place. Il est faux d'affirmer qu'un nouveau réacteur sera implanté à Gentilly-2. Voir la description des travaux de réfection à la section 3.2.2. de l'étude d'impact (PR3.1).

Énoncé de la p. 14

« La CCSN vient d'exiger du gouvernement du Québec qu'il cautionne Hydro-Québec pour 525 millions de dollars afin d'assurer les frais occasionnés pour la gestion de ce combustible irradié. »

Rectificatif :

Le gouvernement du Québec a adopté le décret n° 344-2003 concernant la garantie financière irrévocable ne dépassant pas 525 millions \$ CAN le 5 mars 2003. Ce montant représente les coûts estimés du déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2, incluant la gestion à long terme du combustible irradié. Hydro-Québec a proposé cette façon.

Dans son guide d'application de la réglementation G-206 intitulé *Les garanties financières pour le déclassé des activités autorisées*, la CCSN mentionne un certain nombre d'exemples de moyens acceptables.

Énoncé de la p. 21 :

« Les études menées sur la santé des travailleurs comparée à la population en général sont complètement inutiles, tel que l'a admis le Dr Plante de la centrale dans son exposé devant vous. Il aurait fallu comparer ces résultats à l'ensemble des travailleurs et non pas à l'ensemble de la population qui comprend des tas de catégories de personnes affaiblies par l'âge ou des handicaps. Les études menées sur la santé des travailleurs comparée à la population en général sont complètement inutiles, tel que l'a admis le Dr Plante de la centrale dans son exposé devant vous ».

Rectificatif :

Les études comparant l'état de santé de travailleurs à la population générale sont utiles : les travailleurs sont généralement beaucoup plus exposés que la population générale, et ces études permettent d'établir si un risque anormalement élevé est présent. La présentation faite par HQ lors de la première partie des audiences publiques (présentation du Dr Michel Plante le 9 novembre, 19 h) a montré que le risque de cancer chez les travailleurs du secteur nucléaire au Canada et aux États-Unis présentait un taux nettement plus faible que la population en général. Cette observation est normale lorsque l'exposition en milieu de travail n'engendre pas de risque significatif pour la santé.

Les comparaisons de risque entre travailleurs fortement exposés et travailleurs peu exposés ont été présentées par HQ contrairement à ce que le mémoire laisse entendre. Ces comparaisons ont montré une tendance à un accroissement de risque pour certaines cancers chez les travailleurs les plus exposés mais non significative sur le plan statistique en raison du petit nombre de cas. Cette observation est compatible soit avec une absence de risque, soit avec un risque réel faible, du même ordre que celui qui est théoriquement utilisé pour fixer les limites d'exposition. Des résultats plus précis sont attendus en 2005 lorsque les données canadiennes et américaines seront combinées avec celles de 13 autres pays sous l'égide du Centre International de recherche sur le cancer.

DM22**MÉMOIRE DU GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI****Énoncé de la p. 8 :**

« Les représentants du Conseil avait alors également demandé qu'une étude environnementale portant spécifiquement sur les impacts du projet sur Wôlinak soit réalisée et qu'une présentation publique du projet soit faite avec les membres de la communauté.

À ce jour, aucune étude environnementale spécifique à propos des conséquences et des impacts sur la communauté de Wôlinak ni même la présentation publique du projet n'a été faite. Au moment de la rencontre, les représentants du Conseil souhaitaient des bénéfices et des retombées économiques pour les Abénakis. »

Rectificatif :

Cet énoncé est inexact. Hydro-Québec a offert des présentations refusées par le Conseil.

Le texte ci-dessous est un extrait du rapport de la communication (section 1.4) déposé par Hydro-Québec sur son site Internet (<http://www.hydroquebec.com/gentilly-2/chroniques.html>).

1.4 Communication avec les autochtones

« La réserve indienne de Wôlinak est enclavée dans la zone d'étude élargie de l'avant-projet (voir la figure 1-1). Une rencontre privée a eu lieu entre deux représentants d'Hydro-Québec et deux représentants du Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak, le 3 avril 2003.

Lors de cette rencontre, les principales questions ont porté sur la sécurité des installations et les conséquences éventuelles d'un accident, sur les coûts de la centrale, sur la durée prévue d'entreposage des déchets radioactifs et sur la gestion à long terme du combustible irradié. Les participants ont aussi abordé des sujets d'ordre plus général, comme le projet privé d'une centrale de cogénération à Bécancour, les exportations d'électricité, l'avenir de l'hydrogène comme source d'énergie et la centrale thermique d'Hydro-Québec Production à Bécancour. Les représentants du conseil de bande de Wôlinak ont indiqué qu'ils s'étaient habitués à vivre près de la centrale de Gentilly-2. Ils souhaitent toutefois bénéficier de retombées économiques reliées au projet.

Un conseiller de Wôlinak est membre de la TIE mise sur pied par Hydro-Québec dans le cadre du programme d'information et de consultation sur l'avant-projet. Le conseiller a ainsi participé aux quatre rencontres de la TIE. Tel que mentionné plus haut, en octobre 2003 le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak faisait parvenir au président d'Hydro-Québec une lettre et une résolution du Conseil pour signifier son opposition au projet.

Hydro-Québec a proposé une présentation au conseil de bande et à la communauté de Wôlinak. Cette possibilité n'a pas été retenue par le conseil de bande. Par ailleurs, l'entreprise a offert une rencontre avec le directeur du Grand Conseil de la nation Waban-Aki. Celui-ci s'est déclaré satisfait que les représentants du Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak aient été vus. »

En complément à ce rectificatif, nous joignons à l'annexe A :

- la correspondance entre Hydro-Québec (DPTN) et le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak (lettres du 6 février 2003, du 20 mai 2003, du 15 juillet 2003 et du 27 août 2003) ;
- le compte rendu d'une réunion tenue le 3 avril 2003 entre Hydro-Québec et le Conseil de bande de Wôlinak ;
- la correspondance entre le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki et Hydro-Québec, DPTN (1^{er} octobre 2003) ;
- la correspondance entre Hydro-Québec (siège social) et le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak (22 octobre 2003) ;
- la correspondance du 8 avril 2003 entre M. Charest, chef du parti libéral du Québec, et M. Shawn-Patrick Stensil de Campagne sortir du nucléaire, et la résolution du Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak concernant le projet de Gentilly-2 ;
- la correspondance du 8 décembre 2003 entre Hydro-Québec, direction régionale Mauricie et Production des Cascades, et le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak.

DM25

MÉMOIRE D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

Énoncé de p. 6 :

« Le BAPE doit exiger d'Hydro-Québec qu'elle commence par régler la situation de la centrale Gentilly-1 avant de prolonger la vie de Gentilly-2. »

Rectificatif :

La centrale de Gentilly-1 appartient à EACL. Une entente a été signée entre EACL et Hydro-Québec à l'effet que Gentilly-1 sera déclassée en même temps ou avant les installations nucléaires de Gentilly-2.

Énoncé de la p. 6 :

« ... la centrale thermique construite spécialement pour Gentilly-2. »

La centrale thermique de Bécancour n'a pas été construite essentiellement pour la réalimentation d'urgence de Gentilly-2. Elle joue aussi le rôle de centrale de pointe (réf. : section 2.1, document PR3.1).

DM37

MÉMOIRE DE GREEN PEACE

Énoncé de la section *Le nucléaire au Québec, à quel coût ?*

« Quant aux coûts de production de la centrale, les documents déposés par HQ montrent que ce coût se situerait autour de 6 ¢ le kWh. Pourtant, le document préparé pour HQ par la firme américaine *Hagler Bailly* (document DA 22) parle de coût de réfection de la centrale à 2,3 milliards \$ pour un coût du kWh de 8,7¢. Pourquoi HQ n'a-t-elle pas tenu compte de cette étude dans le cadre de son analyse ?

Sur cette question, HQ a également comparé le prix de la centrale Gentilly-2 avec celui des projets annoncés suite à l'appel d'offres d'HQ sur l'éolien en Gaspésie au prix de 8,7 ¢ le kWh. Bien que ce chiffre soit exact, Hydro-Québec production a signée une entente avec la compagnie Skypower pour un projet de 200 MW près de Rivières-du-Loup au coût de 6 ¢ le kWh. L'éolien au Québec est maintenant aussi compétitif que les estimés optimistes d'Hydro-Québec quant à Gentilly-2, et cela sans les risques liés à l'utilisation du nucléaire et à la manière de disposer des déchets radioactifs pour lesquels nous n'avons toujours pas de solution à long terme.

D'ailleurs, il semble y avoir beaucoup de confusion quant à la question du coût de réfection puisque qu'HQ estimait ces coûts à 500 millions \$⁹. M. Rhéaume, cité dans ce texte, était-il au courant de l'étude de *Hagler Bailly* et si oui comment se fait-il que ses estimations étaient, en 2000, de 500 % inférieur à celles de ces consultants ? Si les coûts évalués par HQ en 2000

étaient de 500 millions \$ et qu'ils sont aujourd'hui à près de 1,2 milliard \$, doit-on conclure qu'ils seront de l'ordre de 2 milliards \$ dans 6 ans? »

⁹ Mathieu Perreault, « Gentilly 2 servirait jusqu'en 2033 », La Presse, 30 mai 2000, p. A15.

Rectificatif :

La firme Hagler Bailly a procédé à une analyse des flux monétaires afin de déterminer la valeur actuelle des coûts totaux. Dans son étude datée du 2 septembre 1998, Hagler Bailly estimait la valeur actuelle des coûts totaux à 2,3 milliards \$ en dollars 1998 (*page Operational Strategies – A-14, Strategic Assessment Detail model output Final*).

La valeur actuelle des coûts totaux de 2,3 milliards \$ (en dollars 1998) ne peut être comparée à l'investissement de 1,2 milliard en \$ 2011 (financé avec une structure de capital : 65 % dette et 35 % équité) pour le projet de réfection de la centrale Gentilly-2. L'estimation de Hagler Bailly doit plutôt être comparée à l'ensemble des flux monétaires actualisés (valeur actuelle des coûts totaux) estimés par Hydro-Québec à 2,7 milliards \$ 2011 pour le projet de réfection de la centrale de Gentilly-2.

La valeur actuelle des coûts totaux estimée par Hydro-Québec inclut principalement :

- frais d'exploitation et d'entretien dont l'achat du combustible
- service de la dette (capital et intérêt)
- investissement en équité
- démantèlement des installations
- disposition finale du combustible

Cette valeur actualisée des coûts totaux en dollars 2011 utilise les différentes hypothèses indiquées dans l'analyse de sensibilité, déposée lors de la première phase de l'audience. La réponse à la question 8 (DQ1.2) fournit des informations utiles pour bien comprendre les différences entre le coût de réfection et l'ensemble des flux monétaires associés au scénario de réfection de la centrale de Gentilly-2.

DM38

MÉMOIRE DU SIERRA CLUB

Énoncé de la section 4 *La viabilité et les risques principaux du projet*

« En outre, l'information fournie sur les coûts et les aspects techniques de la reconstruction de Gentilly-2 s'avère insuffisante pour une analyse approfondie. Par exemple, comment expliquer que le groupe de consultants Hagler Bailly's estimait les coûts de reconstruction à 2.3 milliards de dollars (1998) et qu'actuellement le coût est estimé à 1.1 milliards de dollars (2004) ? »

Rectificatif :

Voir le rectificatif au mémoire DM37.

DM44

MÉMOIRE DU REGROUPEMENT POUR LA SURVEILLANCE DU NUCLÉAIRE

Énoncé de la p. 6 :

« ...Hydro-Québec a l'intention de construire un nouveau réacteur à l'intérieur de l'enceinte du réacteur présent, contournant ainsi le moratoire sur la construction de nouveaux réacteurs dans la province. »

Rectificatif :

Voir le rectificatif du mémoire DM11.

DM45

MÉMOIRE DE NOËLLA RHEULT ET BENOIT RHEULT

Énoncé de la p. 3 :

« Selon notre opinion, un accident à la centrale nucléaire, un rejet dépassant les normes ou des conditions météorologiques particulières sont des causes qui ont pu causer ces malformations. »

Rectificatif :

Il n'y a jamais eu d'accident radiologique ou de rejet dépassant les normes à la centrale nucléaire de Gentilly-2.

ANNEXE A



Bécancour, 6 février 2003

Hydro-Québec
Centrale nucléaire de Gentilly-2
4900, boulevard Bécancour
Bécancour (Québec)
G9H 3X3

Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak
Monsieur Raymond Bernard
Chef de bande
10120, Kolipaio
Wôlinak (Québec)
G0X 1B0

**Objet: Invitation à une rencontre sur l'avant-projet de réfection
de la centrale nucléaire de Gentilly-2**

Monsieur,

Dans le cadre de la période d'information et de consultation des publics sur l'avant-projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, un représentant d'Hydro-Québec a communiqué avec vous, le 3 février 2003, pour inviter le Conseil de bande de Wôlinak à une rencontre. Puisqu'il ne semble pas y avoir de besoin spécifique à cet effet de la part de votre communauté, nous aimerions recevoir une confirmation écrite.

Si toutefois vous changez d'avis, il nous fera plaisir de vous rencontrer. Enfin, vous pouvez également soit communiquer avec Hydro-Québec pour recevoir la documentation écrite sur l'avant-projet, soit consulter le site Internet suivant qui sera en fonction à compter de la mi-février: www.hydroquebec.com/gentilly-2. Vous pouvez aussi nous joindre par la ligne téléphonique info projet (sans frais) 1 866 388-1978.

Veuillez accepter, Monsieur Bernard, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marcelle Trépanier pour
Michel R. Rhéaume
Chef des Affaires réglementaires, environnementales
et consultations publiques
Centrale nucléaire de Gentilly-2
Direction Production thermique et nucléaire

MRR/MT/jm
c.c. Mme Marcelle Trépanier
Dany Nepton



Bécancour, 20 mai 2003

Hydro-Québec
Centrale nucléaire de Gentilly-2
4900, boulevard Bécancour
Bécancour (Québec)
G9H 3X3

Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak
M. Raymond Bernard
Chef de bande
10120, Kolipaio
Wôlinak (Québec)
G0X 1B0

**Objet : Décision du Conseil de bande de Wôlinak de ne pas tenir de rencontre
d'information et de consultation
Avant-projet de modification des installations de stockage des déchets
radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2**

Monsieur Bernard,

La rencontre offerte par Hydro-Québec au Conseil de bande de Wôlinak et à la communauté autochtone de Wôlinak, qui était prévue le 22 mai 2003, n'est plus requise suite à la décision du Conseil de bande de Wôlinak qui a été transmise à Hydro-Québec par téléphone le 15 mai 2003.

Le conseiller et le directeur général de Wôlinak, M.M. Denis Landry et Bernard Ross, avaient rencontré M. Michel R. Rhéaume et Dany Nepton, tous deux représentants d'Hydro-Québec, le 3 avril 2003.

Nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaitiez recevoir de la documentation ou obtenir de plus amples informations d'Hydro-Québec. Vous pouvez également consulter notre site Internet à l'adresse suivante: www.hydroquebec.com/gentilly-2. Vous pouvez aussi nous joindre par la ligne téléphonique info projet (sans frais): 1 866 388-1978.

Michel R. Rhéaume
Chef des Affaires réglementaires, environnementales
et consultations publiques
Centrale nucléaire de Gentilly-2
Direction Production thermique et nucléaire
Tél. (819) 378-4581, poste 3111

c.c. Mme Marcelle Trépanier
 M. Dany Nepton

Refection G2 / Rencontres de consultation (Lettre 2 Wolinak.doc)



Trois-Rivières, le 15 juillet 2003

Avant-projet de réfection
Centrale nucléaire Gentilly-2
1650 rue Champlain, bureau 201
Trois-Rivières QC
G9A 4S9

Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak
Monsieur Raymond Bernard, Chef de bande
10120, Kolipaio
Wôlinak (Québec) G0X 1B0

Objet: Avant-projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2

Monsieur Bernard,

Dans le cadre du processus d'information et de consultation des publics sur l'avant-projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, les représentants de la communauté autochtone de Wôlinak et ceux d'Hydro-Québec ont maintenu un lien suivi que nous apprécions. La présente correspondance vise à faire le point pour nous assurer que nos relations répondent à vos besoins.

Hydro-Québec tient notamment des rencontres périodiques de la Table d'information et d'échanges sur l'avant-projet de Gentilly-2 dont un conseiller de Wôlinak, M. Denis Landry, est membre participant. Trois rencontres ont déjà eu lieu et une quatrième est prévue le 26 août.

De plus, une rencontre a eu lieu à Wôlinak le 3 avril 2003 entre vos représentants: M. Denis Landry, conseiller et M. Bernard Ross, directeur général ainsi que les représentants d'Hydro-Québec: M. Dany Nepton et M. Michel R. Rhéaume. Nous vous avons offert à cette occasion de faire une présentation de l'avant-projet au Conseil de bande et à la communauté de Wôlinak. Selon les informations que vous nous avez fournies par téléphone le 15 mai, il apparaît que ces opportunités ne répondent pas à un besoin de votre part. Si toutefois vous changiez d'avis, il nous fera plaisir de tenir ces rencontres.

Au cours de cette même conversation, nous avons également été informés par votre représentante qu'une lettre serait expédiée à Hydro-Québec dans le cadre de l'avant-projet mentionnée en rubrique. Nous n'avons pas reçu ce document et nous souhaitons nous assurer que nos relations actuelles vous conviennent.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'accepter monsieur Bernard mes salutations distinguées.

Michel R. Rhéaume, FCNA
Chef - Affaires réglementaires, environnementales
et consultations publiques
Avant-projet réfection Gentilly-2

c.c. Dany Nepton
Marcelle Trépanier



Trois-Rivières, le 27 août 2003

Avant-projet de réfection
Centrale nucléaire Gentilly-2
1650 rue Champlain, bureau 201
Trois-Rivières QC
G9A 4S9

Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak
Monsieur Raymond Bernard, Chef de bande
10120, Kolipaio
Wôlinak (Québec) G0X 1B0

Objet: Avant-projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2

Monsieur Bernard,

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de la réunion que nous avons eue le 3 avril qui reflète nos échanges. Hydro-Québec espère poursuivre le dialogue avec les communautés locales et il nous fera plaisir, le cas échéant, d'accueillir vos commentaires.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'accepter monsieur Bernard mes salutations distinguées.

Michel R. Rhéaume, FCNA
Chef – Affaires réglementaires, environnementales
et consultations publiques
Avant-projet réfection Gentilly-2

c.c. Dany Nepton
Marcelle Trépanier

**AVANT-PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS
RADIOACTIFS ET DE RÉFECTION DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GENTILLY-2****Rencontre avec le conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak**

Date de la rencontre : le jeudi 3 avril 2003, 14h00
Lieu de la rencontre : Conseil de Wôlinak, 10120 rue Kolipaïo, Wôlinak

PERSONNES PRÉSENTESPour Wôlinak:

M. Denis Landry	Conseiller
Bernard Ross	Directeur général

Pour Hydro-Québec:

M. Michel Rhéaume	Chef – Affaires réglementaires, environnementales et consultations publiques
M. Dany Nepton	Conseillère Relations avec les communautés autochtones

ACCUEIL

Michel Rhéaume présente l'équipe d'Hydro-Québec.

BUT ET OBJECTIF DE LA RENCONTRE

Hydro-Québec effectue des rencontres publiques, ainsi que des rencontres privées dans le cadre de cet avant-projet. Nous sommes à Wôlinak aujourd'hui afin de recueillir vos préoccupations, ainsi que votre feedback. Nous n'avons pas apporté les acétates de la présentation, car D. Landry assistait hier à la Table d'information et d'échanges.

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. **Q Qu'arriverait-il si la centrale Gentilly-2 explosait ? (B. Ross)**

R Une centrale nucléaire ne peut exploser comme une bombe. Cela fait 20 ans que la centrale est exploitée et il n'y a jamais eu d'incidents-d'accidents. La sécurité de nos installations est primordiale. Nous avons un plan interne de mesure d'urgence si un incident survenait. À l'extérieur du périmètre de nos installations, la responsabilité des mesures d'urgence relève de la Sécurité civile du Québec.

C Un conseiller de Wólinak siège au comité des mesures d'urgence. (D. Landry)

2. **Q Sommes-nous assis sur une bombe atomique (B. Ross)**

R Absolument pas. Un accident comme celui survenu à Tchernobyl ne peut arriver à Gentilly-2. Tchernobyl était une explosion chimique et non nucléaire. Le réacteur de Tchernobyl n'était pas comme le nôtre. À Tchernobyl, le réacteur était localisé dans une bâtisse industrielle et son confinement était donc minime.

Le confinement de notre réacteur se compare davantage à celui de la centrale de Three Miles Island aux États-Unis. Un accident grave est survenu à cet endroit en 1979. Le tiers du cœur du réacteur a fondu car non refroidi. Aucune radiation n'est sortie du cylindre du réacteur, lequel a un mètre d'épaisseur et sert en cas d'urgence pour minimiser la contamination.

En guise d'exemple, on explique qu'une personne du public est exposée à 8 unités de radiations par année, alors que le soleil dégage 2 500 unités de radiations sur un individu au cours de la même période.

3. **Q Combien a coûté la centrale de Gentilly-2 ? (B. Ross)**

R 1,4 Milliards \$, dont 546 millions \$ en intérêts car la construction s'est étalée sur 10 ans. Récemment deux centrales nucléaires similaires à Gentilly-2 ont été construites en Chine au coût de 3 milliards \$.

Nous n'avons pas encore déterminé le coût de la rénovation de Gentilly-2. À titre indicatif, la rénovation de la centrale de Point Lepreau au Nouveau-Brunswick, laquelle est semblable à la nôtre coûterait 850 M\$. Cela permettrait de prolonger la vie utile de cette centrale de 25 à 30 ans.

La capacité de production de Gentilly-2 est de 675 MW, ce qui équivaut à la moitié de la production hydroélectrique d'Hydro-Québec sur la rivière St-Maurice.

4. **Q Combien de temps dure l'entreposage des déchets nucléaires ? (D. Landry)**

R Le niveau de radioactivité décroît avec le temps. Il y a des déchets qui durent 10 ans, mais certains radioéléments dans le combustible irradié ont des périodes radioactives de plusieurs milliers d'années. On ne veut pas que des déchets radioactifs se retrouvent dans l'environnement.

- 5 Q **Vous allez envoyer ça dans la lune ? (B. Ross)**
R La gestion des déchets radioactifs s'effectue de deux façons. Ceux provenant de l'entretien de la centrale comme les vêtements des travailleurs sont mis dans un compacteur, puis placés dans l'aire de stockage (blocs de béton) située à l'extérieur. Ce sont les déchets de faible ou moyenne activité.

Les déchets radioactifs à long terme sont constitués à 99 % du combustible irradié, lequel a été utilisé comme combustible. Une fois retiré du cœur du réacteur, la grappe d'uranium est mise dans une piscine. L'eau bloque la radiation et sert également à refroidir le combustible. Après 7 ans, les grappes d'uranium peuvent être stockées à sec. En 1994, nous avons obtenu l'autorisation de les stocker dans des CANSTOR (modules de béton).

L'énergie dégagée par une grappe d'uranium équivaut à celle produite par 1000 tonnes de charbon. On explique les barrières protectrices entre le combustible stocké dans les CANSTOR et l'extérieur.

- 6 Q **Où est situé cette aire de stockage ? (B. Ross)**
R On indique l'emplacement sur le document d'information. Il y a présentement cinq CANSTOR. Après 2035, nous en aurons 20 si l'on décide d'aller de l'avant avec la réfection.

- 7 Q **Quand serons-nous débarrassés définitivement de ces déchets (B. Ross)**
R Il a été envisagé de les stocker dans le bouclier canadien. On les déposerait dans une mine et on pourrait ainsi disposer de l'ensemble des déchets nucléaires du Canada. Cette solution a été présentée à la commission SEABORN laquelle a conclu que cette solution est techniquement réalisable. Toutefois, avant de procéder de cette façon il faudra obtenir l'assentiment de la population.

Le gouvernement canadien a analysé les recommandations de la commission et a promulgué la Loi C-27 à l'automne 2002. La Société de gestion des déchets nucléaire est issue de cette loi...Cet organisme a un mandat de 3 ans afin de consulter et d'obtenir l'assentiment du public relativement au stockage permanent des déchets nucléaires. Elle aura à faire une recommandation quant à la façon de gérer à long terme. La loi C-27 exige le dépôt de fonds en fiducie. Hydro-Québec a donc déposé 20 millions \$ en 2002 et 4 millions \$/année afin de satisfaire les besoins de cette Société.

Le combustible sur le site de Gentilly-2 est géré de façon très sécuritaire, il n'y a pas de rejets dans l'environnement. L'Agence Internationale d'Énergie Atomique surveille également notre gestion des déchets nucléaires. Les déchets d'une centrale nucléaire demeure sur le site. On ne peut pas recevoir des déchets d'une autre centrale.

- 8 Q **Qu'arriverait-il en cas d'explosion dans le parc industriel de Bécancour où il y a de nombreuses matières dangereuses ? (D. Landry)**
R Nous avons examiné cette possibilité d'accident et il n'y a pas de danger. En ce qui concerne le chlore, nous avons pris les mesures afin de placer le réacteur dans un état sécuritaire. Le plan des mesures d'urgences comporte des procédures afin de protéger les travailleurs.
Nous avons également évalué la possibilité d'un écrasement d'avion sur le site de la centrale et les probabilités que cela arrive sont très minimes. Si un avion tombe sur le bâtiment du réacteur il va résister et le réacteur ne sera pas atteint.

9. C **J'ai plus peur d'un déraillement de train que d'un écrasement d'avion. Les wagons de trains circulant dans le parc industriel de Bécancour transportent de nombreux produits dangereux et traversent le site de Gentilly 2. (D. Landry)**
- R Nous avons évalué cette possibilité de déraillement, dont celle du déraillement d'un wagon de chlore. HQ s'est donné des moyens de protection. Nous avons installé des détecteurs de chlore sur le terrain. Si le niveau de chlore montait, les opérateurs mettraient la centrale en mode arrêt, même si la concentration de chlore était forte. Il faudrait une concentration de chlore pendant des années sur le site avant de provoquer la corrosion de l'aire de stockage. Par ailleurs, sauf exception et après consultation avec Hydro-Québec, le chemin de fer du Canadien National ne bloque plus la route d'accès à la centrale.
- Q Nous souhaitons savoir si vous avez d'autres préoccupations. (M. Rhéaume)
10. Q **Quelle est la différence entre la zone d'étude élargie et la zone d'étude détaillée ? (D. Landry)**
- R Dans la zone d'étude élargie nous effectuons des études afin d'évaluer la perception du public. C'est dans cette zone que nous effectuons une consultation publique. Dans la zone détaillée, nous réaliserons un inventaire de la faune et de la flore.
11. Q **La faune et la flore ne seront pas étudiées dans la zone d'étude élargie ? (D. Landry)**
- R Non, car nous n'anticipons pas d'impact environnemental dans cette zone, soit au-delà de 7 à 8 Km de Gentilly-2. En 1994-1996, lors de la construction de la centrale à Turbine à Gaz (TAG) à Bécancour, il n'y a pas eu d'étude d'impact sur la faune et la flore, mais il y en a eu sur la perception du risque.
12. Q **Y a-t-il un projet de production privée d'électricité dans le parc industriel de Bécancour ? (D. Landry)**
- R En 2002, Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres visant à acheter 1 200 MW d'électricité. L'un des projets soumis par le privé concernait la construction d'une centrale à gaz dans le parc industriel de Bécancour. Lors de la sélection, Hydro-Québec a retenu un projet privé de centrale à gaz situé à Varennes. Depuis lors, le projet de Varennes a été mis de côté et celui de Bécancour est donc toujours actif. Ce projet ne servira pas à remplacer l'énergie produite par Gentilly- 2.

L'autre projet de centrale à gaz à l'étude est celui du Suroît à Valleyfield. Ce dernier serait cependant réalisé par Hydro-Québec Production.

Nous avons un préjugé favorable quant à la réfection de la centrale de Gentilly-2 afin de lui permettre de fonctionner 25 ans de plus. L'exploitation de Gentilly-2 représente 650 emplois dans la région.

13. C **La communauté de Wôlinak déplore qu'aucun Abénaquis ne travaille à la centrale de Gentilly 2, pas plus que dans le parc industriel de Bécancour (D.Landry)**
- Hydro-Québec a effectué un recensement de ses employés à l'automne 2002, ceci afin de mieux connaître la composition de ses effectifs. Le résultat de cet exercice indique qu'Hydro-Québec compte 31 employés Abénaquis. On énumère les principaux types d'emplois à la centrale de Gentilly-2.
14. Q **Hydro-Québec va rester dans l'hydroélectricité ou allez-vous embarquer dans l'hydrogène ? (B. Landry)**
- R On explique la nouvelle structure d'Hydro-Québec qui compte maintenant une division Production, Transport et Distribution. Une division Gaz a été créée récemment afin d'effectuer de l'exploration dans le golfe du St Laurent.
15. Q **Vous exportez encore beaucoup d'électricité ? (D, Landry)**
- R HQ n'a plus de contrats à long terme avec les Etats-Unis, sauf peut-être un qui arrive à échéance bientôt. C'est à vérifier. L'exportation se fait principalement via le marché spot (courtage) où le prix est établi en fonction de la demande. Nous achetons aussi de l'électricité pour nos propres besoins.
La centrale de Gentilly-2 fonctionne le plus possible à pleine capacité.
16. Q **Ce boisé où il y a beaucoup de chevreuils est-il situé sur les terrains d'Hydro-Québec ? (D. Landry)**
- R Oui
17. Q **C'était quoi TAG et pourquoi on l'a fait ? (B. Ross)**
- R C'est la turbine à gaz à côté de Gentilly 2. Elle sert pour la pointe en hiver. Nous ne l'utilisons que quelques heures par années car elle coûte cher. Il y a eu un programme de mise en valeur à l'occasion de la centrale TAG, mais il n'y en a pas de prévu pour la réfection de Gentilly 2 car ce n'est pas une nouvelle construction.
18. C **La communauté de Wôlinak va écrire à André Caillé afin de lui demander un programme de mise en valeur pour Gentilly. Wôlinak veut des retombées économiques. (B. Ross)**
19. C **Nous voulons une étude environnementale portant sur Wôlinak, pourquoi n'y en a-t-il pas ? (D. Landry)**
- R Parce qu'il n'y a pas d'impacts appréhendés au delà de la zone d'étude détaillée. Nous allons évaluer votre demande.

20. C **Wôlinak a des revendications territoriales sur la seigneurie de Bécancour et le territoire de la centrale de Gentilly pourrait être revendiqué. Cette revendication est au stade d'études et pourrait englober 50 km². Les membres de la communauté sont habitués de vivre avec la présence de la centrale Gentilly-2 mais Wôlinak veut des retombées économiques de ce projet de réfection. (D. Landry)**
M. Rhaume reviendra à M. Landry sur ces questions et l'invite à communiquer avec lui.
21. Q **Hydro-Québec peut-elle faire une présentation publique du projet à la communauté de Wôlinak ? (D. Landry)**
R Oui, si vous le souhaitez.
22. C **Kevin Bernard a été désigné à la Table d'information et d'échange comme substitut. M. Bernard est un conseiller élu à la table du conseil de bande de Wôlinak. (D. Landry)**

Faits saillants

Les représentants de Wôlinak se sont intéressés à comprendre la différence entre les déchets radioactifs de l'aire de stockage de déchets radioactifs et ceux de l'aire de stockage à sec du combustible irradié, le mode d'entreposage utilisé ainsi que l'endroit sur le site où ces installations seraient dans le cadre du projet.

Les aspects liés à la sécurité et à la protection du site et des installations de stockage, de même que les risques d'accidents, ont été abordés.

Le conseil de bande demande qu'un programme de mise en valeur lui permette d'en tirer des bénéfices économiques. La communauté veut également qu'une étude environnementale porte spécifiquement -sur Wôlinak

Une présentation publique du projet est demandée pour la communauté de Wôlinak.

Annexe 1 Documentation remise aux participants

Questionnaire de consultation

Compte rendu préparé par : Dany Nepton
Relations avec les communautés autochtones Hydro-Québec

Date : 9 avril 2003

Refection G2 / Rencontres de consultation (Compte rendu Wolinak.doc)



Le 1^{er} octobre 2003

Avant-projet de réfection
Centrale nucléaire Gentilly-2
1650 rue Champlain, bureau 201
Trois-Rivières QC
G9A 4S8

M. Daniel Gauthier-Nolett
Directeur
Nation Waban-Aki
4680 boulevard Danube
Wôlinak QC G0X 1B0


Objet : Avant-projet de « Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 »

Monsieur Gauthier-Nolett,

Un représentant d'Hydro-Québec a communiqué avec vous par téléphone le 22 septembre afin de vous offrir une rencontre d'information sur l'avant-projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

La présente vise à confirmer que vous ne croyez pas nécessaire de tenir une telle rencontre, considérant que les représentants du Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak ont déjà vu les porte-parole d'Hydro-Québec sur ce même sujet le 3 avril dernier. De plus, un représentant du Conseil des Abénakis de Wôlinak est membre de la Table d'information et d'échanges mise sur pied par Hydro-Québec. À ce titre, le représentant de Wôlinak a jusqu'à maintenant participé à quatre réunions.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez avoir plus de détails sur le projet. Je vous prie d'accepter, monsieur Gauthier-Nolett, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Michel Rhéaume, FCNA
Chef - Affaires réglementaires, environnementales
et consultations publiques
Avant-projet de réfection

c.c. Chef Raymond Bernard
Dany Nepton



Le 22 octobre 2003

Monsieur André Caillé
Président-directeur général
Hydro-Québec, siège social
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

OBJET : Avant-projet de «Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2»

Monsieur,

Le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak s'oppose à toute modification et/ou rénovation à la Centrale Nucléaire Gentilly-2, à Bécancour.

Le représentant du Conseil de bande a assisté aux rencontres de la table d'information et d'échange sur l'avant-projet de «modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2». Nous avons toujours tenu le même discours à cette table, concernant les risques pour la santé et l'entreposage des déchets. À ce jour, nous n'avons pas reçu de réponses claires de la part des représentants d'Hydro-Québec. En outre, nous avons aussi demandé, lors de ces échanges, à être formellement inclus dans la zone à risques de la centrale Gentilly-2.

Le 1^{er} octobre dernier, monsieur Michel Rhéaume, Chef des affaires réglementaires, environnementales et consultations publiques pour Hydro-Québec, dont le bureau est à Trois-Rivières, a écrit à monsieur Daniel Gauthier-Nolett, du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. Effectivement, nous ne croyons pas nécessaire de tenir une rencontre publique avec les citoyens de Wôlinak; cependant, cela ne signifie aucunement que le Conseil de bande et la nation abénakise sont en faveur de la modification proposée et demandée par Hydro-Québec.

.../2



Nous comptons déposer ce dossier auprès de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) pour discussion et prise de position.

Nous joignons à la présente une résolution du Conseil de bande et nous vous ferons parvenir sous peu notre dossier complet contenant nos oppositions et préoccupations.

Nous vous demandons, monsieur Caillé, de prendre notre demande en considération et nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Dans la Paix et l'Amitié,



**Raymond Bernard,
Chef**

p.j. : résolution 2003-2004-033

Copies conformes :

- M. Ghislain Picard, Directeur régional, APNQL
- M. Benoit Pelletier, Ministre délégué aux affaires autochtones
- M. Sam Hamad, ministre des ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs
- M. Michel Rhéaume, Chef – Affaires réglementaires, environnementales et consultations publiques, Hydro-Québec, Trois-Rivières
- M. René Pageau, Société de gestion des déchets nucléaires, Bécancour
- M. Daniel G. Nolett, directeur général, Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
- M. Michel Fugère, Responsable des dossiers Énergie, Mouvement Vert de la Mauricie
- M. Maurice Richard, Préfet, MRC de Bécancour
- M. Yves Lévesque, Maire Ville de Trois-Rivières

Siège social

Secrétariat général Montréal
4364, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2J 2L1
T 514 288 4364 1 800 361 1047
F 514 288 2654 mtq@plq.org

Secrétariat général Québec
1535, ch. Sainte-Foy, bureau 120
Québec (Québec) G1S 2P1
T 418 688 8910 1 800 463 4575
F 418 688 1416 quebec@plq.org



Libéral

Jean Charest
Chef du Parti libéral du Québec

Montréal, le 8 avril 2003

M. Shawn-Patrick Stensil
Campagne sortir du nucléaire
412 – 1 Nicholas St.
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 30 mars 2003. Il nous fait plaisir de vous transmettre les positions adoptées par le Parti libéral du Québec rejoignant ainsi les préoccupations que vous soulevez. Notre réflexion est fondée sur une très large consultation réalisée au cours des dernières années et sur notre volonté de mieux servir nos concitoyens.

Sur le plan du développement énergétique, un gouvernement libéral entend tenir une enquête scientifique et indépendante. Le rapport de cette enquête devrait être publié au plus tard en 2006 et tenir compte des priorités d'un gouvernement libéral en matière d'environnement permettant entre autres d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Cette enquête priorisera les pistes d'avenir. Nous pouvons présumer que l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie nucléaire occuperont le centre des débats des travaux de cette enquête publique. Le Parti libéral du Québec s'est prononcé contre le développement de l'énergie nucléaire. Un prochain gouvernement libéral entend revaloriser le rôle de la Régie de l'énergie en lui donnant les moyens et en lui permettant de soumettre des programmes d'efficacité énergétique.

Au nombre des priorités d'actions politiques, nous proposerons aux Québécois de se rassembler autour d'un Plan Vert que nous élaborerons ensemble pour le mieux-être de nos concitoyens et pour l'avenir de notre société.

.../2

Le Parti libéral entend mandater une commission parlementaire pour réviser des projet de lois et de règlements, notamment en matière d'élimination des matières résiduelles, non seulement dans le but de réaliser les priorités d'action politique en matière d'environnement, mais surtout pour atteindre les objectifs du développement durable et améliorer la législation et la réglementation existantes. Sur le plan des matières résiduelles, la révision portera une attention particulière à la réduction, à la récupération, au recyclage, à la réutilisation et à la valorisation de celles-ci. L'objectif est d'atteindre, d'ici 2008, un taux de récupération des matières recyclables de 65 % et le gouvernement reconnaîtra les efforts des municipalités qui devanceront cet objectif.

Parmi les autres mesures qu'entend faire adopter un prochain gouvernement libéral en matière d'environnement, notons:

1. Assurer une eau potable aux Québécois et Québécoises de toutes les régions;
2. Adopter un projet visant à améliorer la qualité de l'air;
3. Mettre à jour le code de gestion des pesticides;
4. Faire adopter une Charte du paysage québécois et accroître les aires protégées;
5. Tenir une enquête publique et scientifique sur les forêts et leur gestion;
6. Développer une politique obligatoire de l'étiquetage pour les aliments génétiquement modifiés (OGM);
7. Mettre en place, au bénéfice des agriculteurs, un programme d'appui financier substantiel qui couvrira 90% de l'achat des équipements visant la lutte à la pollution;
8. Développer un soutien financier stable envers les regroupements de citoyens et d'organismes environnementaux.

Enfin, soyez assuré que nous vous inviterons à participer à l'élaboration du Plan Vert et à l'enquête scientifique sur notre avenir énergétique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Charest
Chef du Parti libéral du Québec



NUMÉRO 2003-2004-033

LE CONSEIL DE BANDE DES ABÉNAKIS DE WÔLINAK PROVINCE DE QUÉBEC		SOLDE DISPONIBLE	
		COMPTE CAPITAL	\$ _____
À LA RÉUNION DU AA] MM] JJ 2003-10-21		COMPTE REVENU	\$ _____

DÉCIDE, PAR LES PRÉSENTES :

ATTENDU QUE l'utilisation de l'électronucléaire comporte des risques ayant des conséquences irrémédiables sur les écosystèmes et les humains;

ATTENDU QUE Gentilly-2, le seul réacteur nucléaire de puissance installé au Québec, ne pourra continuer de fonctionner au-delà de 2008 à moins de subir des réparations majeures très coûteuses dues au vieillissement prématuré;

ATTENDU QUE le projet de réfection de Gentilly-2 sera soumis à l'assentiment du conseil d'administration d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la section nucléaire d'Hydro-Québec a estimé le coût de ces réparations à 845 millions de dollars;

ATTENDU QUE la centrale de Point Lepreau, jumelle identique de Gentilly-2, a dépassé de beaucoup l'estimé officiel de réparations, évalué lui aussi à 845 millions et que la Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick a recommandé de ne pas procéder à la réfection de la centrale Point Lepreau parce que le risque financier est trop important pour être dans l'intérêt du public et que d'autres formes d'énergie moins coûteuses et plus fiables sont préférables;

ATTENDU QUE la section nucléaire d'Hydro-Québec cherche présentement à obtenir l'aval du gouvernement du Québec pour agrandir son parc existant de stockage en surface de déchets nucléaires hautement radioactifs, un agrandissement qui ne saurait être justifié que si le coûteux projet de réfection du réacteur était éventuellement approuvé;

ATTENDU QU' il n'existe présentement aucune méthode d'évacuation des grappes de combustible hautement radioactives malgré les recherches (étalées sur 15 ans, au coût de 700 millions de dollars) effectuées par Énergie atomique du Canada Limitée et Ontario Hydro et que les travaux de réfection de Gentilly-2 nécessiteraient le stockage additionnel de plusieurs milliers de grappes de combustible irradié à l'extérieur du bâtiment du réacteur;

ATTENDU QUE les travaux de réfection occasionneraient la production d'autres déchets hautement radioactifs sous la forme de certaines de tubes de force métalliques irradiés, dangereusement radioactifs pour des milliers d'années, qui devront être emballés et stockés à l'extérieur;

ATTENDU QUE le gouvernement Lévesque a imposé, en 1978, un moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires au Québec et que ce moratoire a été observé par les gouvernements qui ont suivi;

NUMÉRO 2003-2004-033

LE CONSEIL DE BANDE DES ABÉNAKIS DE WÓLINAK PROVINCE DE QUÉBEC	SOLDE DISPONIBLE	
	COMPTE CAPITAL	\$ _____
À LA RÉUNION DU AA MM JJ 2003-10-21	COMPTE REVENU	\$ _____

ATTENDU QUE Monsieur Jean Charest, chef du parti libéral du Québec et premier Ministre, a pris position le 8 avril 2003, contre le développement de l'énergie nucléaire,

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU :

- de déposer auprès d'Hydro-Québec une opposition officielle à la réfection et à toute modification de la centrale nucléaire Gentilly-2;
- de demander au gouvernement du Québec de ne pas donner son aval au projet d'expansion du site de stockage extérieur de déchets nucléaires hautement radioactifs à la centrale Gentilly-2;
- de demander au gouvernement du Québec, actionnaire unique d'Hydro-Québec, de recommander au Conseil d'administration d'Hydro-Québec de ne pas approuver les plans de réfection du réacteur Gentilly-2;
- de demander au gouvernement du Québec de déclarer que le Québec sera la première instance gouvernementale en Amérique du Nord à se retirer progressivement du nucléaire d'ici 2008, date à laquelle la centrale Gentilly-2 sera fermée en permanence.

QUORUM
(3)

Raymond Barbeau

CHEF

[Signature]

CONSEILLER(ÈRE)

[Signature]

CONSEILLER(ÈRE)

[Signature]

CONSEILLER(ÈRE)

[Signature]

CONSEILLER(ÈRE)

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

DÉPENSES	ARTICLE DE LA LOI SUR LES INDIENS	SOURCE DE FONDS <input type="checkbox"/> Capital <input type="checkbox"/> Revenu
RECOMMANDÉ PAR : _____ Signature Date		
APPROUVÉ PAR : _____ Signature Date		

Trois-Rivières, le 8 décembre 2003

Hydro-Québec
505, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9A 6H1

Chef Raymond Bernard
Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak
10120 rue Kolipaïo
Wôlinak (Québec)
G0X 1B0

Objet: Votre lettre du 22 octobre dernier

Chef Bernard,

Monsieur André Caillé nous a transmis votre correspondance datée du 22 octobre 2003 concernant l'avant-projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Nous prenons acte que votre conseil s'oppose à toute modification et ou rénovation de la centrale nucléaire Gentilly-2. Nous nous étonnons toutefois de cette prise de position considérant la qualité de nos échanges à la Table d'information et d'échanges, ainsi que lors de la rencontre d'information tenue à Wôlinak le 3 avril 2003 en présence de représentants de votre conseil.

Dans la mesure où des informations additionnelles vous seraient nécessaires, veuillez contacter monsieur Michel Rhéaume Chef des Affaires réglementaires, environnementales et consultations publiques à la centrale de Gentilly-2, au numéro de téléphone 378-4581 poste 3111.

Veuillez agréer, Chef Bernard, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice régionale Mauricie et
Production Des Cascades


Louise Pelletier

c.c.: Michel R. Rhéaume